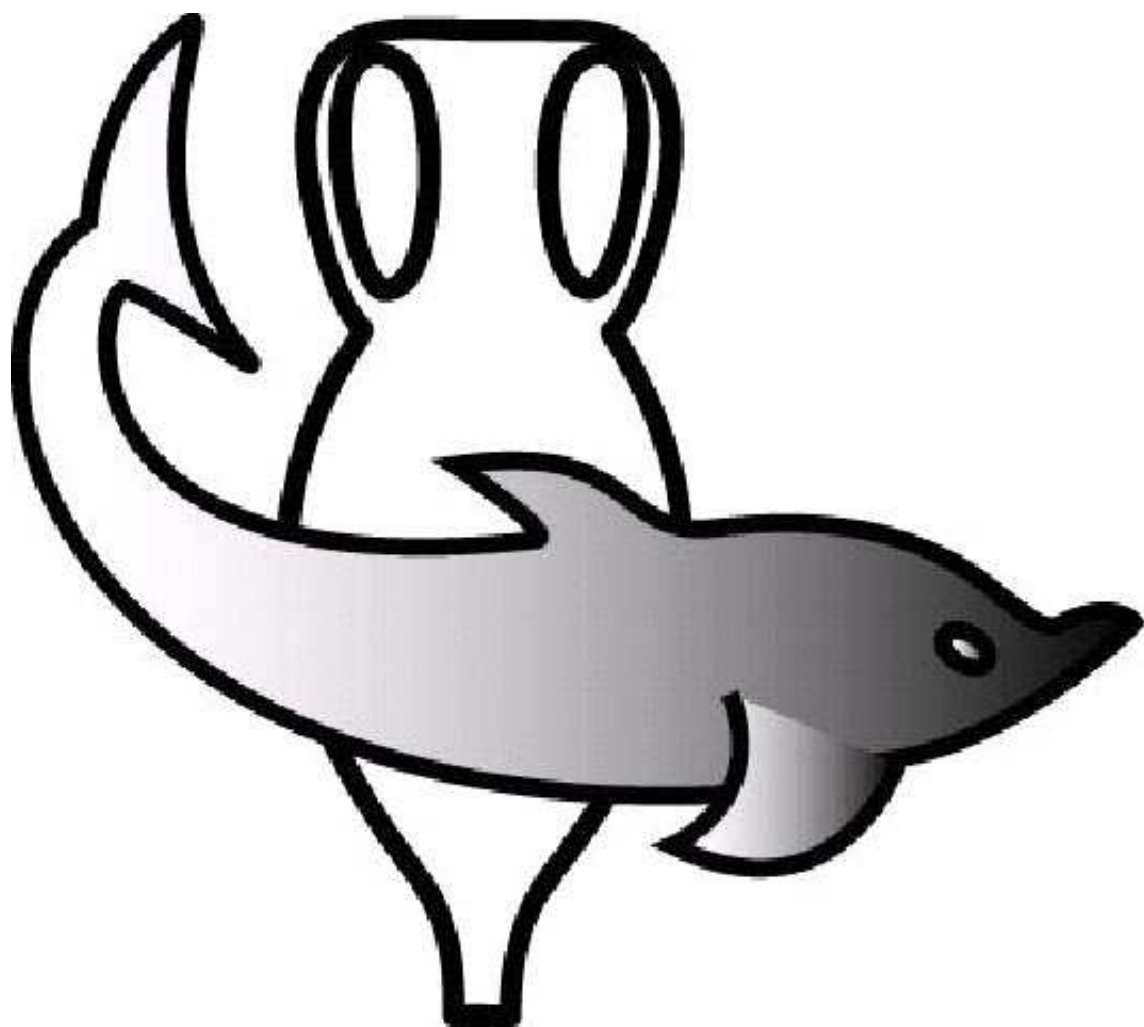

LE TROPHÉE DE L'EURE

Christian Tampigny



LE TROPHÉE DE L'EURE

Pourquoi le trophée de l'Eure.

En l'appelant ainsi, cela va nous permettre de l'inscrire au calendrier de la CNNP en épreuve subaquatique départementale et d'avoir la couverture d'une assurance.

A partir de la rentrée de septembre 2011, il sera inscrit au calendrier CNNEV.

De ce fait, les conjoints ou les proches pourront y participer sous couvert d'une licence fédérale (FFESSM ou autre) ou juste avec un certificat médical d'aptitude de moins d'un an ou d'être licencié dans une fédération adhérent au CIAA.

Présentation.

Ce trophée se déroulera sur plusieurs manches au cours de l'année sportive. Les clubs désireux d'organiser une manche devront se faire connaître à la CDNAP pour le 1^{er} juin. Pour cette saison, le calendrier se fera pour le 6 octobre par le biais de contacts téléphoniques.

Règlement succinct.

Les clubs organisateurs ou la CDNAP 27 se réservent le droit d'annuler la manche pour des causes météorologiques ou climatiques telles qu'intempéries ou température d'eau jugée trop faible ainsi que pour un nombre de participants insuffisant. Ils pourront en outre refuser un départ en cas de protection vestimentaire inadaptée, particulièrement dans le cas des enfants de moins de 16 ans. (Voir règlement CNNP).

La participation sera autorisée avec appui ou sans.

Engagement des clubs organisateurs

Le club organisateur mettra à disposition un secrétaire, non nageur durant le temps de la manifestation, ayant pour rôle de pointer et de suivre la descente ou la traversée, il devra rester en écoute radio et être en possession d'un téléphone portable.

Engagement du CoDep 27

La CDNAP 27 mettra en place à disposition les VHF pour le serre-file et pour le secrétaire, ainsi qu'une trousse de secours un kit oxygénothérapie.

Des dossards avec numéro permanent seront mis à disposition pour la durée du challenge ces dossards seront à prendre en compte par les responsables de club pour les participants sur de participer à 50% du trophée pour les autres participants, le dossard sera à rendre à l'issue de chaque manche.

Si il venait à avoir trop de perte des dossards ceux-ci pourrait-être facturé aux personnes les ayants perdu.

Modalités d'inscriptions

Pour cette saison, les inscriptions se feront par courrier électronique au club organisateur. La CDNAP 27 sera obligatoirement mise en copie. Par la suite les inscriptions se feront via le site du CoDep 27 (www.plongee27.free.fr)

Classement et récompenses

Le classement en vue de l'attribution d'une récompense sera basé sur le nombre de points obtenu au cours de la saison. Le barème est de :

- 1 point pour chaque club participant.
- 1 point par bénévole ou officie.
- 1 à 5 points par concurrent par catégorie selon le barème ci-dessous :
 - o 1^{er} 5 points
 - o 2^{ème} 4 points
 - o 3^{ème} 3 points
 - o 4^{ème} 2 points
 - o 5^{ème} et plus 1 point

Lors de la finale, le décompte des points sera effectué pour établir le classement dans l'optique de la remise du trophée.

Pour chaque manche, le ou les clubs organisateurs offriront les récompenses aux 3 premières féminines ainsi qu'aux 3 premiers masculins du scratch.

Un protocole sera, par principe, établi mais il est rappelé que le seul but de ce trophée est de réunir les clubs afin de promouvoir les descentes de rivières et les traversées autour d'une activité de loisirs et non de compétition. (Celui-ci sera fait sous format winpalme)

Nos partenaires :

Le conseil régional de haute Normandie

Le conseil général de l'EURE

Le CDOS27

La base de Lery-Pose

L'imprimerie BIGOT

La communication du centre technique RENAULT de Guyancourt

La ligue des Pays Normands FFESSM

Les clubs de Canoë KAYAK de Louviers et Val-de-Reuil

Les Communes traversées par le trophée